

Christiane Sourisseau
23 rue Stoffel
49360 - Nauléniac
France

12

Nauléniac le 3 novembre 1992

REPÚBLICA DE CHILE	
REGISTRO	
NR.	92/26000
A:	10 NOV 92
P.A.A.	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input type="checkbox"/>
M.T.O.	<input type="checkbox"/>
M.Z.O.	<input type="checkbox"/>
ARCHIVO	

Monsieur le Président

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant le sort d'un condamné : il s'agit de Mr. JUAN DOMINGO SALVO ZUNIGA, qui aurait été condamné à mort en avril 1992 pour les meurtres d'une femme et de ses trois enfants - la Cour Suprême aurait confirmé cette sentence le 19 octobre dernier.

Permettez-moi de vous demander respectueusement d'exercer votre droit de grâce et de commuer la condamnation à mort de Juan Salvo Zuniga. Je suis membre d'Amnesty International, opposée à la peine capitale dans tous les cas et sans réserves, la considérant comme le châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence et comme une violation du droit à la vie. Je vous demande également d'user de tout votre pouvoir pour faire en sorte que la peine de mort soit totalement abolie au Chili.

Cette lettre n'a aucun motif politique, son seul objet est la défense des droits de l'homme.

Confiant en votre souci d'humanité et de progrès, je vous prie, Monsieur le Président, de croire à ma très haute considération.

Christiane Sourisseau

PAR AVION



AÉROGRAMME

son Excellence

Monsieur Patricio AYLWIN AZÓCAR
Président de la République de Chile
Palacio de la Moneda
SANTIAGO

CHILI



Deuxième pliage



Ce pli ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet quelconque.

EXPÉDITEUR :
Nom Charles Bourreau
Adresse 23 rue Ste-Jeanel
45360 Mauzé-Moutiers - France

le 2-11-92

Jean Paul Schumacher
10 rue des Pauls
57050 Plappeville
France

à

Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la Republica de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago

Monsieur le Président,

Je suis membre d'une équipe française d'AMNESTY INTERNATIONAL et c'est à ce titre que je me permets d'intervenir respectueusement auprès de vous pour vous prier d'exercer votre droit de grâce et de commuer la condamnation à mort de Juan Salvo ZUNIGA. Sa condamnation a été confirmée par la cour suprême le 19 octobre dernier.

Comme vous le savez, notre organisation n'est pas gouvernementale et agit en toute indépendance sans jamais porter de jugement sur les gouvernement en place. Amnesty International s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, la considérant comme le châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence.

Je me permets d'insister également pour vous faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que au Chili la peine de mort soit abolie, suivant en cela la tendance mondiale.

En vous remerciant de l'attention que vous avez prêtée à cette lettre je vous prie d croire, Monsieur le président, à ma très haute considération.



MARCHOIS ANNE-MARIE

08 190 ASFELD

FRANCE

Asfeld le 3 novembre 1992

Monsieur le Président

CHILI: JUAN DOMINGO

ZUNIGA agriculteur

action complémentaire au AU 495/92

PEINE DE MORT

C'est en tant que membre d'Amnesty International que j'ai l'honneur de m'adresser à vous. Luttant pour le respect dans tous les pays, des principes énoncés dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme je vous demande instamment s'il vous plaît d'exercer votre droit de grâce et de commuer la condamnation à mort de JUAN SALVO ZUNIGA;

Je vous fais savoir qu'Amnesty International s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, la considérant comme le châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence;

Je demande l'abolition totale de la peine de mort au Chili, suivant en cela la tendance mondiale.

En espérant que ma requête soit prise en considération veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Mme Marchois

PAR AVION



AÉROGRAMME

M S.R. PATRICIO AYLWIN AZÓCAR
Présidente de la República de Chile
Palacio de la MONEDA
SANTIAGO

CHILI

Deuxième pliage

Ce pli ne sera pas acheminé par avion
S'il contient un objet quelconque.



Adresse 08190 ASFELD FRANCE

Nom Mlle MARCHOIS ANNE-MARIE

EXPÉDITEUR :

~~S.R. PATRICIO~~

~~P.S. Cette lettre est la copie de la lettre adressée à :~~

Le Mans, le 3 Novembre 1992

A. BUZARÉ
61, rue de l'Eventail
72000 LE MANS
FRANCE

Donneme Patricio Aylwin Azocar
Président de la République du Chili
Santiago - CHILI

Donneme le Président,

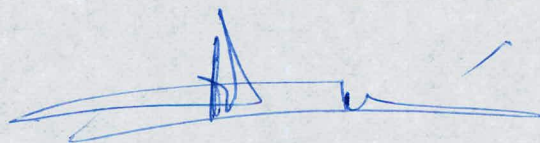
Je vous adresse la présente lettre en ma qualité de
membre d'Amnesty International, Organisation dont vous
connaîtrez la rigoureuse indépendance.

Ainsi que vous le savez certainement, Amnesty
International s'oppose à la peine de mort dans tous les
cas, car elle la considère comme une violation de
droit à la vie et de droit à ne pas être soumis à des
châtiments cruels, inhumains et dégradants, ainsi que
le proclame la Déclaration universelle des droits de
l'Homme.

C'est dans cet esprit que je vous prie d'exercer
votre droit de grâce en faveur de Juan Pablo Zúñiga
et de commuer la condamnation à mort qui l'a frappé.

Je vous exprime en outre mon vif souhait que,
conformément à la proposition faite au début de 1990
par votre Gouvernement, le Chili - suivant en cela
la tendance mondiale - abolisse prochainement la
peine de mort.

Je vous prie d'agréer, Donneme le Président,
l'expression de mes sentiments distingués.



Le Mans, 02.11.1992

Annie Gagneux

F- 51 Rue d'Alger
72000 Le Mans

Tél : 43.24.57.13

à

Sr. Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República -

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur, en tant que membre d'Amnesty International, de vous demander d'exercer votre droit de grâce, et de commuer la condamnation à mort de Juan Salvo Luniqa.

Je me permets de vous rappeler qu'Amnesty International est opposé à la peine de mort dans tous les cas, dans la mesure où celle-ci représente le traitement cruel, inhumain et dégradant, par excellence -

Au fil de ces dernières années, de nombreux pays se sont déterminés pour l'abolition totale de la peine de mort - Je sollicite vivement qu'il en soit ainsi prochainement pour votre pays et que vous en soyez le principal artisan -

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma haute considération -

Annie Gagneux

M. et Mme Robert JONNET
30, rue du Pavé
72000 LE MANS

Le Mans le 2.11.92

Monsieur le Président

Nous apprenons par Amnesty International que la cour suprême avait confirmé la condamnation à mort de Juan Domingo SALVO ZUNIGA coupable des meurtres d'une femme et de ses trois enfants. Vous avez déjà usé de votre droit de grâce en commuant la condamnation de trois prisonniers nous nous demandons d'agir de même pour SALVO ZUNIGA.

A Amnesty International, nous pensons que la peine de mort est contraire à la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies et en particulier à ses articles 3 et 5.

C'est pourquoi nous demandons que la peine de mort soit abolie au Chili comme dans beaucoup d'autres pays et comme nous l'avons, nous même, demandé en 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération,

Je vous prie
de croire,
Monsieur le Président,
à notre haute considération,
Je vous prie
de croire,
Monsieur le Président,
à notre haute considération,



Christian MONTHEARD

'Le petit mortier'

ROEZE sur SARTHE

F. 72210

Sr Patricio AYLWIN AZÓCAR
Presidente de la Republica de CHILE

le 2 Novembre 1992

Monsieur le President,

Je me permets de m'adresser à vous car j'ai reçu des informations d'AMNESTY INTERNATIONAL sur la condamnation à mort de JUAN DOMINGO SALVO ZUNIGA confirmée par la Cour Suprême le 19 octobre.

Monsieur le President, je vous demande instamment, au nom de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, rejetant les châtiments cruels ou inhumains, et en accord avec AMNESTY INTERNATIONAL, de commuer la peine de Juan Domingo SALVO ZUNIGA et de demander l'abolition totale et définitive de la peine de mort au Chili, qui constituerait une avancée notable et reconnue de votre pays.

Vous remerciant par avance des mesures que vous ne manquerez pas de prendre en ce sens, je vous prie de croire, monsieur le President, à ma très haute considération.



Monsieur Jacques Duin
51100 Oeims
France

à Sr. Patricio Aylwin Azócar
Présidente de la República de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago
Chili

Le 11 Novembre 1992

Monsieur le Président,

Amnesty International a appris que, le 19 Octobre 1992, la Cour suprême a confirmé la sentence de condamnation à mort de Juan Domingo Sabro Zúñiga. Son cas va maintenant tous être soumis, et vous avez le pouvoir de commuer la sentence. Nous savons que vous avez bien voulu, récemment, commuer les condamnations à mort de trois Péruviens.

C'est pourquoi je vous demande respectueusement d'exercer votre droit de grâce, et de commuer la condamnation à mort de Juan Sabro Zúñiga.

Je me permets de vous rappeler qu'Amnesty International s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, et la considère comme un châtiment cruel, inhumain et dégradant.

Pour suivre la tendance mondiale, il serait souhaitable que la peine de mort soit totalement abolie au Chili.

Espérant que vous voudrez bien prendre ma demande en considération, et vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération

J. Duin

Maria FERRETTI

le 04 novembre 1992

Rés. Amnistie France n° 28

57390, AUDOUVILLE-LE-TICHE

FRANCE



Sr. Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República de Chile

Santiago

CHILI

Monsieur le Président de la République,

En tant que membre d'Amnesty International, je me permets respectueusement d'attirer votre attention sur le cas de Juan Domingo SALVO ZUNIGA, agriculteur, condamné à mort en Avril 1992 par la Cour d'Appel de la ville de la Serena; le 19 octobre, la Cour Suprême a confirmé la condamnation.

C'est pourquoi je m'adresse à vous, Monsieur le Président de la République, et vous demande d'exercer votre droit de grâce pour commuer cette condamnation à mort.

J'ose espérer que la peine de mort sera totalement abolie au Chili, suivant en cela la tendance mondiale.

J'espère, Monsieur le Président de la République, que vous prendrez mes requêtes en considération et d'avance je vous en remercie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

PAR AVION



AÉROGRAMME



M Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago Chili

Deuxième pliage



Ce pli ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet quelconque.

FRANCE

EXPÉDITEUR :
Nom FERRETTI
Adresse Alto Bascot Frechen n° 28
57350 ALDUN-LE-RICHE

Sr. Patricio Aylwin Azócar, Presidente de la República de Chile
Palacio de la Moneda - SANTIAGO - C H I L I -

Châtillon, le mardi 3 novembre 1992

Fête de Saint Martin de Porrès

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous demander respectueusement d'exercer votre droit de grâce et de commuer la condamnation à mort de Monsieur Juan Domingo S A L V O Z U N I G A , agriculteur, condamné à la peine capitale en avril 1992 par la cour d'appel de La Serena pour les meurtres de Madame Antonia del Carmen CABRERA GÓMEZ et de ses trois enfants.

Avec AMNESTY INTERNATIONAL, je m'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, car je considère cette peine comme le châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence et en contradiction avec les Articles 3 et 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, "acceptée" par les 179 Etats-membres de l'O.N.U., dont le Chili.

Je demande instamment l'abolition totale de la peine de mort au Chili, suivant en cela la tendance mondiale pour plus d'humanité et de respect de la personne humaine, même gravement coupable.

Sachant que vous avez récemment commué les condamnations à mort de trois Péruviens, j'ai pleine confiance que vous voudrez user d'humanité également à l'égard de M. Juan Domingo SALVO ZUNIGA.

En cette fête du saint péruvien si vénéré dans toute l'Amérique latine et particulièrement par les plus humbles et les Noirs et les métis, je me permets de confier ma demande à San Martin de Porrès, pour qu'il "balaye" la peine de mort dans les Amériques et qu'il fasse "convivir el perro, el gato y el pericote".

J'adresse copie de ma lettre au Président au Sénat de la Commission des Droits de l'Homme, au Comité de Défense des Droits de l'Homme, au Quotidien La Nación et à l'Ambassade du Chili à Paris.

A l'avance, je vous exprime ma reconnaissance pour le meilleur accueil que vous voudrez bien réserver à mon appel.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

R. Froment

René FROMENT (70 ans)

Prêtre catholique

Membre d'AMNESTY INTERNATIONAL

1, rue Gaussard-51700 CHATILLON-sur-Marne

F R A N C I A

District Paroissial URBAIN II

1, rue Gaussard

CHÂTILLON - SUR - MARNE

51700 DORMANS - Tél. 26.58.34.63

CCP: 470.71 P Châlons

DIOCESE DE REIMS

PAR AVION



AÉROGRAMME

M. Sr. Patricio Aylwin Azócar

Presidente de la República de Chile

Palacio de la Moneda

SANTIAGO

Deuxième pliage

Ce pli ne sera pas achevé par avion s'il contient un objet quelconque

EXPÉDITEUR : René FROMENT
Nom
Adresse : Mme Gausard
51700 Chatillon-sur-Marne, FRANCE

hauts considérations.
Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma
accueil que vous voudrez bien réserver à mon appel.
A l'avance, je vous exprime ma reconnaissance pour le meilleur
de l'homme, au quotidien La Nación et à l'Ambassade du Chili à Paris
Commission des Droits de l'Homme, au Comité de Défense des Droits
L'adresse copie de ma lettre au Président au Sénat de la
qu'il taise "convivir el perro, el gato y el perrito".

René FROMENT (70 ans)
Prêtre catholique
Membre d'AMNESTY INTERNATIONAL
1, rue Gausard-51700 CHATILLON-sur-Marne
FRANCE

M^r Soulard Jean-Maurice
6 rue des ardoisiers
49300 Cholet FRANCE

Cholet le 2/11/92

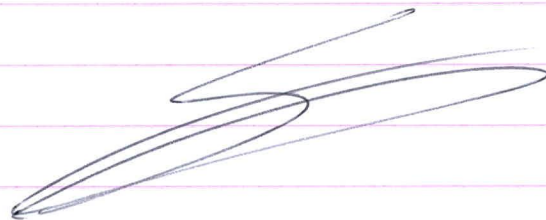
Monsieur le Président

Monsieur le Président, je vous demande de commuer la condamnation à mort de Juan Domingo Salvo Zuniga en prison à perpétuité.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, la considérant comme le châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence.

Je demande l'Abolition de la peine de mort dans votre pays en suivant pour cela la tendance mondiale.

Recevez, Monsieur le Président, le sentiment de ma très haute considération.



a...l esty inte:nat:oi:al.

GRUPE N° 107.

M.T. RAMBAUD
1, rue CATHELINEAU
85290 - MORTAGNE - S - SEVRE
FRANCE

Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República
de Chile

9 novembre 1992

Excellence,

Nous avons appris avec tristesse que la Cour Suprême a confirmé la condamnation à mort de JUAN DOMINGUO SALVO ZUNIGA. Aussi, nous nous permettons de vous écrire pour vous demander d'exercer votre droit de grâce et de commuer cette peine.

Nous sommes, à Amnesty International, opposés à la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, car c'est le plus cruel, inhumain et dégradant traitement qui puisse exister. Et nous aimerions que le Chili suive les nombreux pays du monde qui ont aboli la peine de mort. Sûrs que vous ferez tout, Excellence, pour influencer votre Gouvernement et la "Comision Nixta" créé pour cette question, nous vous offrons d'agréer nos très respectueuses salutations.

PRIX NOBEL DE LA PAIX 1977
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SECTION FRANÇAISE

4, rue de la Pierre-Levée, 75553 Paris Cedex 11, ☎ 43.38.74.74. Télex Amnesty 213 659 F, Minitel 3615 Amnesty